

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	22 mai 2023
Numéro	23.375	Heure	7h30

**Auteur-e(-s) :** Cloé Dutoit

**Titre :** Droit à la prévisibilité pour les riverain-e-s des stands de tir

**Contenu :**

Les riverain-e-s des stands de tir du canton font face à une très grande imprévisibilité relative aux tirs qui y sont effectués. Cette imprévisibilité est source d'un stress complémentaire face aux nuisances sonores des stands de tir.

Les stands de tir ont-ils l'obligation d'annoncer les horaires de tirs ? La population dispose-t-elle d'un moyen pratique et facile d'accès pour connaître, au moins 48 heures à l'avance, les horaires des tirs effectués en semaine et le week-end ?

**Souhait d'une réponse écrite :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Cloé Dutoit

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Hugo Clémence		